

L'honorable Président de la Chambre des communes alors adresse la parole à l'honorable Député du Gouverneur général comme suit:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

“Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill”.

Le Greffier ayant donné lecture du titre de ce Bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à l'honorable Député du Gouverneur général de clore la Deuxième Session du Vingtième Parlement du Dominion du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Un an s'est écoulé depuis la cessation des hostilités lors de la reddition du Japon. Lentement, le monde se remet du tumulte et des ravages de la guerre. Les problèmes domestiques des diverses nations sont devenus inséparablement liés à ceux de tous les peuples.

Parmi tous les problèmes internationaux, celui de la rareté universelle des vivres nous a causé les soucis les plus pressants. Le peuple canadien éprouve une vive satisfaction à la pensée que notre pays a fourni plus du cinquième des vivres destinés à soulager la famine la plus grave de l'histoire. Le Gouvernement a continué de donner une expression tangible à l'ardent désir du peuple canadien d'alléger les souffrances humaines et de contribuer à la tranquillité internationale.

Mes ministres continuent de travailler à la restauration et à l'expansion des marchés offerts en temps de paix à l'excédent de production de notre pays. Pendant la période de transition, le Parlement a voté des crédits en vue de financer une partie des exportations destinées à nos Alliés de la dernière guerre. Conformément à cette politique, vous avez approuvé un accord financier avec le Royaume-Uni et apporté de nouvelles modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Nous semblons maintenant assurés d'une récolte abondante qui aidera à répondre à la demande de vivres. Nous avons conclu avec le Royaume-Uni un accord en vue de la vente de notre blé. Cet accord, joint aux marchés déjà en voie d'exécution à l'égard d'autres denrées alimentaires, sera pour le Gouvernement un précieux appoint dans sa politique de stabilisation des cours agricoles.

Jamais, au Canada ni à l'étranger, la demande de produits ouvrés de fabrication canadienne n'a été aussi grande. Un niveau élevé de production s'impose tant pour répondre à cette demande que pour réprimer la tendance à l'inflation.